

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de Xavier Darcos
(séance du lundi 7 mars 2011)

Rémi Brague : Deux expériences personnelles que je vais relater me permettront de vous poser une question concernant la liaison entre la culture française et la langue française.

J'ai eu l'occasion d'être chargé de faire des conférences dans des instituts français à l'étranger, en Italie et en Allemagne du Nord. La règle que l'on m'avait fixée était que, puisqu'il s'agissait de promouvoir le français et la culture française, il fallait parler en français. Portant la bonne parole dans une institution florentine du nom de *European University* où tout l'enseignement était dispensé en plus ou moins bon anglais, je me suis tenu à la règle imposée, ce qui a permis d'attirer une foule d'une demi-douzaine d'auditeurs. En Allemagne du Nord, à l'Institut de Brême, où j'ai dû également parler en français, mon auditoire fut tout aussi nombreux. Là où, en revanche, on m'a laissé parler en allemand, je l'ai fait devant une « classe » de trente à quarante étudiants.

Ces amères expériences m'amènent à me demander si, en associant trop facilement le français et la culture française, on ne suppose pas le problème résolu. Comment faire pour que l'action culturelle française ne se limite pas à un public déjà conquis, mais pour amener à la culture française ceux qui ne connaissent pas le français ?

Réponses: Faut-il diffuser notre culture dans notre langue ? C'est là une question bien connue à laquelle une réponse a déjà été partiellement donnée par l'audiovisuel extérieur qui a fait le choix bien compréhensible de diffuser ses émissions dans la langue de ceux qui les écoutent.

Il faut cependant des acteurs de terrain. Il serait en effet vain d'imaginer que l'on puisse faire vivre un réseau de personnes qui s'intéressent finement à ce qui se passe en France si on renonçait à l'usage du français.

J'ai d'ailleurs le sentiment, fondé sur mes nombreux déplacements à l'étranger, que le recul du français a touché le creux de la vague et que les choses s'améliorent depuis quelques années.

Néanmoins, il va de soi que l'on ne saurait lier automatiquement la diffusion de la culture française à l'usage de la langue française et l'Institut français se gardera bien d'imposer à des penseurs français l'obligation de toujours parler en français quand ils s'expriment à l'étranger.

*
* *

Jean-David Levitte : Vous m'avez cité et je confirme mon sentiment d'un vieillissement de l'image de la France dans le domaine culturel. Je l'ai vécu quand j'étais en poste aux États-Unis où nos amis américains considéraient que la France est un pays merveilleux, celui des impressionnistes, de Debussy, des vieux châteaux, etc. Le problème auquel j'ai été confronté consistait à montrer aux Américains que la culture française ne s'était pas arrêtée aux années cinquante.

Ma chance fut d'être dans le seul pays au monde où la culture française n'était pas en concurrence avec la culture américaine. J'ai pu alors constater qu'il existait un réel « désir de France » qu'il fallait s'employer à satisfaire. Un concert de musique française contemporaine, organisé à New York, et presque entièrement financé par les Américains, attira un public plus nombreux que dans toutes les salles françaises en une année. Cela montre que nous n'avons pas de raisons d'être pessimistes sur notre capacité à faire découvrir ce que la France produit aujourd'hui.

Sur le plan culturel, il est faux de croire que nous ne serions confrontés qu'à l'emprise américaine. En fait, c'est à une explosion multiforme de toutes les projections possibles de la culture que nous assistons, par la multiplication des télévisions locales et par la diffusion et l'interconnexion au niveau mondial que permet l'internet.

Réponse : Le vieillissement de l'image culturelle française est particulièrement frappant en ce qui concerne les débats d'idées et les intellectuels. Pour nos amis étrangers et, particulièrement, américains, les grandes figures intellectuelles françaises d'aujourd'hui sont Deleuze, Foucault, Bourdieu, Derrida, dont ils croient d'ailleurs parfois qu'ils sont encore vivants. Il est frappant de constater qu'aux États-Unis les études sur la pensée française portent toujours sur cette période, de même que les traductions qui sont demandées.

Contribue aussi à cette vision faussée de la culture française le décalage entre l'image positive que promeuvent les militants et l'image que nous renvoyons de nous-mêmes par nos médias, à savoir celle d'une France pessimiste, protestataire, envahie par le doute.

Pour ce qui est de l'explosion culturelle multiforme que vous évoquez, force est de constater que le concept de culture a aujourd'hui pris une extension telle que l'on aurait bien du mal à le définir. C'est devenu un fourre-tout, ce qui n'a en soi rien de condamnable, mais fragilise le bloc central de nos conceptions.

*
* *

Jean-Robert Pitte : N'avons-nous pas trop tendance à vouloir exporter des formes de culture plutôt minoritaires, contestataires et provocatrices, et de laisser de côté les formes plus accessibles au grand public ? L'État subventionne souvent une culture « bourgeois-bohème » très minoritaire, au détriment de la culture populaire, ce qui n'est généralement pas le cas pour les autres pays. Ne pensez-vous pas que nous devrions inverser cette tendance si nous voulons attirer davantage d'étrangers vers la culture française ? Le Pavillon de la France à l'exposition universelle de Shanghai était très représentatif de la dérive que je dénonce. Il a été, dit-on, le pavillon le plus visité. Sans doute, car on pouvait le parcourir d'une seule traite, sans rien qui pût susciter un intérêt soutenu du visiteur et l'arrêter dans sa marche. Des projections vidéo sur les cloisons avec des portraits d'Alain Delon constituaient à peu près tout ce que le visiteur chinois percevait en parcourant le vaste espace qui se voulait original, mais qui n'était en rien séduisant – alors que dans le même temps le Pavillon de l'Espagne et celui de l'Italie retenaient les visiteurs en présentant une image classique de leurs pays, avec, entre autres, les produits du terroir et la gastronomie. Est-ce vraiment avec des « installations » incompréhensibles du commun des mortels que nous parviendrons à faire aimer la culture française ?

En ce qui concerne la langue, lorsque nous avons négocié le contrat d'implantation de Paris-Sorbonne à Abu-Dhabi, la demande de l'émirat était d'enseigner la même chose qu'à Paris, dans un établissement laïc et mixte, et en langue française ! A été prévue une année obligatoire de français intensif pour les étudiants non francophones car il s'agissait avant tout, dans l'esprit de nos interlocuteurs, de créer un pôle de culture française dans l'émirat. Cela nous montre que nous n'avons pas à être complexés vis-à-vis de notre langue.

Réponse : La question du public-cible est une question piège. Il est vrai que lorsque l'on mène une action culturelle à l'étranger, on diffuse plutôt les « grands » intellectuels ou l'état actuel de la création, avec toutes ses dérives possibles. Mais, dans le même temps, on voit que les gens qui fréquentent les bibliothèques des centres culturels français à l'étranger ne sont pas dupes, qu'ils lisent la presse, les bandes dessinées, qu'ils regardent des vidéos et qu'ils se livrent donc à une consommation culturelle grand public.

Cette constatation faite, il n'en demeure pas moins que la question que vous posez garde toute sa pertinence car il est extrêmement difficile de rendre une culture attractive avec des porte-parole qui la dénigrent. Le doute et la contestation ne sont pas les meilleurs vecteurs d'exportation d'une pensée. Or dans la vitrine que vous dénoncez, il y a beaucoup de déconstruction et beaucoup d'idéologie négative.

Quant au « copier-coller » français dont Paris-Sorbonne à Abu-Dhabi représente un parfait exemple, il avait déjà été mis en œuvre auparavant avec les lycées français. L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) s'emploie précisément à placer à l'étranger un système qui, dans son unicité, reproduit le système scolaire français. Et l'on sait quel succès connaissent à l'étranger les établissements scolaires français.

*
* *

François Terré : Il me paraît à l'évidence indispensable de traduire en langues étrangères les ouvrages français. L'exemple en est donné avec l'entreprise de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth qui vise à traduire en arabe le Code Civil. C'est là un travail des plus utiles car il permettra de répondre à l'attachement considérable qui se manifeste pour la culture juridique française dans les États du Golfe, alors même que la langue française y est très peu pratiquée. Ne croyez-vous pas qu'il faille multiplier de telles initiatives ?

Un autre problème est celui de la diffusion du livre. Le droit souffre particulièrement du fait que l'on ne se donne pas la peine de transporter les livres, lourds et coûteux à envoyer, vers les pays qui en auraient besoin. Ne pourrait-on pas faire en sorte que les livres français soient diffusés correctement là où ils peuvent être utiles ?

Réponse : En ce qui concerne la traduction et l'exportation du livre, l'Institut français a reçu compétence de prendre en charge ces questions, ce qui n'était pas le cas pour Cultures France.

Quant à l'entreprise de traduction menée par Saint-Joseph, je signale qu'une partie de ce projet est financée par la France. Il ne faudrait pas croire que les initiatives locales qui se manifestent çà et là sont regardées avec indifférence par notre pays. Les subventions accordées ne sont pas négligeables.

Le budget de l'Institut Français est de 45 millions d'euros, mais si l'on prend l'ensemble des projets financés directement ou indirectement par le Quai d'Orsay dans le monde, il faut ajouter 165 millions d'euros.

Le livre est assurément lourd et donc coûteux à transporter, mais si l'on en exporte peu, c'est aussi parce que, souvent, les gens ne veulent plus de livres. L'accès aux écrits, de pratiquement n'importe où, grâce à l'Internet, rend le transport, le stockage et la consultation des livres en bibliothèque obsolètes.

*
* *

Christian Poncelet : La place du français n'est sans doute plus celle qu'il avait jadis, mais c'est peut-être dû en partie à nous-mêmes. J'ai siégé au Parlement européen et ai pu constater que les ministres et les députés français s'exprimaient généralement en anglais alors que le français est une langue officielle du Parlement.

Réponse : Dans l'ensemble des institutions européennes, on s'exprime en sa langue, ce qui a nécessité la mise en place d'un très lourd système de traduction et d'interprétariat. Cette lourdeur est souvent un frein à des discussions et des débats rapides et efficaces. En conséquence, au moins dans les rencontres informelles, on en vient facilement à s'exprimer en anglais, ce qui permet d'avancer plus vite. L'essentiel n'est-il pas que nous parvenions à nos fins sur le plan diplomatique ?

Je rappellerai toutefois que le français est encore souvent utilisé dans des cadres officiels et que la Cour de justice européenne délibère en français.

*
* *

John Rogister : Venant d'un pays qui, depuis 1982, n'a plus officiellement de politique culturelle, j'ai été doublement le bénéficiaire de la politique culturelle française à l'étranger. Je me souviens que, dans les années cinquante, l'Alliance française jouait un rôle de diffusion considérable en envoyant en Grande Bretagne les plus grands écrivains français, et que les compagnies françaises de théâtre (Marie Bell et autres) jouaient à l'étranger les grands classiques.

Dans ce qui a été dit aujourd'hui, il me semble avoir perçu une crainte excessive, et cela sur trois points.

D'abord, pourquoi faudrait-il écarter le passé ? Ce qui a toujours séduit le plus, c'est la culture française classique. Je ne sache pas qu'une année consacrée à l'œuvre de Jean-Paul Sartre ou à des architectes français avant-gardistes soit propre à soulever l'enthousiasme des foules étrangères. Il ne faut pas trop se concentrer sur la flamme créatrice. Ne faut-il pas faire sa part au patrimoine et à l'héritage culturel et artistique, comme le font par exemple les Italiens en Angleterre ? L'Italie y a une approche résolument classique de la culture et organise régulièrement des expositions sur Venise, ou bien sur les artistes de la Renaissance, etc., manifestations qui se traduisent invariablement par une poussée touristique vers les régions italiennes concernées.

Ensuite, la culture américaine est-elle véritablement menaçante ? Je ne le crois pas car il ne m'apparaît pas qu'elle s'impose à la place des cultures dites nationales, comme on a trop tendance à le croire en France.

En dernier lieu, je me demande si la langue française est tellement menacée. Comme l'a fort bien souligné Marc Fumaroli, partout, à défaut du nombre, on trouvera des élites qui la parlent. D'ailleurs, sur cette question du nombre, les rapports annuels de l'activité de l'Alliance française montrent bien que des millions de personnes suivent des cours de français à travers le monde.

Vous avez, à mon sens, une structure très efficace qui est celle justement des Alliances françaises. Ma question, Monsieur le Ministre et cher confrère, est la suivante : allez-vous, au sein de l'Institut français, continuer à soutenir et encourager leur action ?

Réponse : Bien évidemment, l'Institut français, qui entretient des liens avec les Alliances françaises par le biais d'une convention, va mener bon nombre d'actions en coordination avec elles.

Pour ce qui est de la culture française que vous qualifiez de classique, croyez bien qu'il n'a jamais été dans mon intention de revenir sur le fait qu'il est utile et nécessaire de montrer à l'étranger nos grandes œuvres. En outre, nous savons bien que la très grande majorité des quelque 70 millions de touristes qui visitent la France chaque année, y viennent pour notre patrimoine.

Bernard Bourgeois : XVII^e, XVIII^e siècles, c'est la France ; XIX^e siècle, c'est l'Angleterre ; XX^e siècle, ce sont les États-Unis qui ont exercé en même temps la prépondérance politique et la prépondérance culturelle et linguistique. Pensez-vous que la prépondérance culturelle est non seulement conditionnée, mais déterminée, par la prépondérance politique ?

Réponse : Une chose est certaine, c'est qu'il y a corrélation évidente entre la prépondérance culturelle et la prépondérance économique. On le voit aujourd'hui fort bien avec la Chine. Les grandes galeries chinoises occupent depuis quelque temps une place considérable, y compris dans le domaine de l'art contemporain, et cela n'est pas dû seulement au génie des créateurs chinois, mais aussi à la puissance économique du pays.

*

* *

Marianne Bastid-Bruguière : Quel va être le statut des Alliances françaises après la création de l'Institut français ? Pendant très longtemps, la politique culturelle française avançait sur deux jambes. Il y avait d'une part les centres culturels, les écoles et les écoles françaises comme l'École de Rome, l'École d'Athènes, etc., financés directement par l'État ; il y avait d'autre part les Alliances françaises qui, elles, étaient financées par les locaux. Le problème était toutefois que dans chaque pays, les gens de l'Alliance française et ceux du Centre culturel se livraient à des luttes sans fin. Est-ce que la création de l'Institut français va permettre d'instaurer des rapports meilleurs ?

Par ailleurs, quelle autorité aura l'Institut français sur la diffusion des livres numérisés ? Serez-vous par exemple en mesure de faire des recommandations à la Bibliothèque de France pour l'indexation des ouvrages numérisés à l'intention des étrangers ?

Réponse : En ce qui concerne les Alliances françaises, nous avons reçu mission, par la loi elle-même et par les décrets qui commandent à la création de l'Institut français, d'établir avec la Fondation des Alliances françaises un contrat d'objectifs et de moyens communs.

La numérisation fait également partie de nos missions. Nous allons donc créer, d'une part, une plateforme numérique qui permettra d'accéder à tous nos instituts, à tous nos postes et à l'ensemble du patrimoine cinématographique français et, d'autre part, un portail qui permettra de renvoyer à l'ensemble des bibliothèques numériques et donc de trouver aisément le livre que l'on cherche ou, au moins, de savoir où il se trouve.

*
* *

Jean Cluzel : Du point de vue de la présence culturelle française à l'étranger, deux secteurs m'apparaissent critiquables, d'une part, pour leur production –guère exportable - et, d'autre part, pour leur gestion – très coûteuse. Ces deux secteurs sont l'audiovisuel et le cinéma et je serais heureux de savoir s'il vous sera possible d'influencer l'évolution de ces deux secteurs. L'audiovisuel, dans sa consommation quotidienne, est dominé par les productions américaines de divertissement. Quant au cinéma, les chiffres sont à peu près les suivants : sur plus de 200 films produits par an qui, en grande majorité, sont appelés « films d'auteur », moins de 20 trouvent un public. Certes le budget de ces films ne coûte rien aux finances publiques puisqu'il est alimenté pour la plus grande partie par un pourcentage du chiffre d'affaire des chaînes de télévision. Je noterai toutefois que ce financement pénalise les chaînes de télévision et ne sert à rien puisque les chaînes qui financent ces films ne les présentent pas.

Réponse : La question de l'audiovisuel extérieur n'est pas encore résolue parce qu'il est très difficile de concevoir une politique culturelle française sans que soient organisées de manière structurelle les relations avec l'audiovisuel extérieur, ce que n'a pas encore prévu la loi. En dehors de ces considérations, je ne peux que constater que le travail de *France 24* réussit et que son audience croît, notamment en Afrique.

Pour ce qui est du cinéma, il faut considérer deux aspects. Il y a l'aspect purement commercial dont s'occupe uniFrance, une structure qui regroupe producteurs et diffuseurs et qui met des moyens considérables à la disposition du cinéma français pour sa diffusion. Et il y a l'aspect patrimonial, dont l'Institut français a déjà commencé à s'occuper et qui concerne tous les films que l'on ne peut voir en salle et que nous allons prochainement diffuser en réseau.

Vous me permettez de ne pas répondre à la question du financement des nouveaux films car il s'agit là d'une question qui est du ressort, non pas de l'Institut français, mais du Ministère de la Culture.

*
* *

André Vacheron : Vous avez rappelé l'affaiblissement de la politique culturelle de la France en Afrique subsaharienne. Lors de mes séjours professionnels

dans cette région du monde, j'ai souvent entendu nos conseillers culturels déplorer leur manque croissant de moyens budgétaires dans des pays où l'achat de livres et la souscription d'abonnements posent problème en raison des faibles ressources disponibles. À ma grande surprise, j'ai constaté que c'étaient les Canadiens qui le plus souvent prenaient le relais de la France dans l'aide à ces pays, mais qu'ils attiraient également les étudiants africains dans leurs universités, au détriment des universités françaises. L'amélioration du soutien culturel de la France est-elle programmée ?

Réponse : Votre remarque pose la question de l'attractivité de nos universités et du problème très complexe des visas à accorder ou non aux gens qui veulent faire des études en France.

Mais en ce qui concerne les études supérieures, et notamment les études de médecine auxquelles vous êtes attaché, il faut savoir que l'enseignement de la médecine continue, dans l'Afrique subsaharienne et au Maghreb, à se faire en français et avec des livres français.

*
* *

Emmanuel Le Roy Ladurie : La meilleure façon d'exporter la culture française est, me semble-t-il, celle qu'avait adoptée l'un de mes amis. À Chicago, il était de droite et il inspirait les néo-conservateurs, droite dure qui ont le pris le pouvoir avec George W. Bush. Dans sa patrie vendéenne, il était à mi-chemin des Blancs et des Bleus. À Paris, il écrivait au *Nouvel Observateur*, journal de gauche. Je recommande cette solution qui demande toutefois beaucoup de talent.

Réponse : Je ne crois pas que cette remarque sarcastique appelle réponse de ma part et je me contenterai donc de vous remercier pour votre intervention. .

*
* *